



**Rendez-vous pour l'événement Sportif
qui réunit les entreprises angevines**

Village DECATHLON • Mardi 15 septembre 2015

Un événement organisé par : Angers Loire Développement (ALDEV)

Angers Loire Tourisme, Bureau des Congrès et Événements

Le Village DECATHLON - Le Comité départemental d'athlétisme 49



Infos & inscriptions : b2brace.meetinangers.fr

Règlement Run & BIKE B2B RACE 2015

Art. 1. Informations générales

Angers Loire Développement (ALDEV), en partenariat avec le Village DECATHLON, le Comité Départemental d'Athlétisme 49 et Angers Loire Tourisme et le Bureau des Congrès et des Événements, organise la 6^{ème} édition du challenge sportif inter-entreprises B2B RACE.

La course se déroulera sur le site du Village DECATHLON, Angers – Les Ponts-de-Cé, le mardi 15 septembre 2015.

L'organisateur de la course est Angers Loire Développement : 122, rue du Château d'Orgemont - 49000 Angers.

Art. 2. Descriptif de la course

L'esprit de la B2B Race 2015 : C'est un relais sportif inter-entreprises basé sur la convivialité et l'entraide ! Les équipes sont constituées de 3 personnes de la même structure. Le format de l'épreuve consiste en une course de 3 km pour l'une des personnes de l'équipe qui passe ensuite le relais à ses deux coéquipiers pour le Run & Bike (1 coureur et 1 vététiste) de 10 km.

Principe du RUN&BIKE COLOR

C'est un relais qui se pratique par équipe de trois. Le principe du Run & Bike est d'alterner course à pied et VTT. Pour la B2B RACE, les équipes sont constituées de trois personnes : un coureur partira à pied (boucle de départ de 3 km pour étirer le peloton) et sera ensuite relayé par ses deux équipiers : un à pied et un vététiste sur une distance de 10 km. Au bout d'une certaine distance (libre), le vététiste donnera son vélo au coureur « **de main à main** » pour poursuivre à pied. L'arrivée des équipes devant se faire en binôme.

La complexité de cette seconde épreuve combinant la course à pied et le vélo peut varier en fonction de différents critères. Le premier élément à prendre en compte est la distance totale à parcourir : 10 km.

La 6^e édition de la B2B RACE insiste sur le côté fédérateur et l'entraide. La distance totale est de 13 km au total dont les 3 premiers kilomètres seront réalisés par une seule personne de l'équipe. (boucle de départ).

Le « Color » du Run & Bike réside dans des animations *color of time* durant la course. Fabriquée à base d'éléments biodégradables et de colorants alimentaires, la poudre lancée sur les participants respecte la santé et l'environnement. Elle est conforme à toutes les exigences de la norme européenne EN71. Des lunettes seront fournies à chaque participant.

Pour que les couleurs ressortent un maximum lors de l'événement, s'habiller en blanc est la meilleure des solutions ! La couleur de la poudre disparaît au lavage, mais il se peut qu'il reste quelques résidus colorés sur les vêtements. C'est pourquoi nous vous conseillons de ne pas porter vos habits préférés ce jour-là.

Autre élément important : la topographie.

L'épreuve peut faire passer les concurrents sur des terrains accidentés avec parfois de forts dénivelés. Il convient donc au binôme Run & Bike de bien savoir gérer l'effort et de répartir au mieux les difficultés à venir. Traditionnellement, c'est sur la partie course à pied que l'on ne ménage pas ses efforts, alors que la phase VTT permet, quand à elle, aux concurrents de récupérer.

La longueur des relais Run & Bike est généralement courte, bien que ce ne soit pas systématique. Une équipe peut décider de faire des relais de trois cents mètres voire plus si la topographie le permet.

IMPORTANT : Le Run & Bike de la B2B RACE est une épreuve sportive réunissant 2 collaborateurs d'une même entreprise - 1 coureur à pied et 1 vététiste qui restent ensemble tout le long du parcours. Les relais sont libres mais le VTT doit être passé de mains en mains.

L'édition 2015 du B2B RACE :

Boucle de départ : 3 km :

- Départ dans la prairie, passage dans le village Décathlon. Premier circuit effectué seul, lorsque le relayeur 1 arrive dans la zone d'attente équipier il donne la puce témoin à ses 2 coéquipiers qui partent tous les 2 sur la partie Run & Bike.

RUN&BIKE COLOR : 10 km :

Parcours valorisant le territoire, les berges de la Loire et de l'Authion :

- Départ de la zone d'attente équipier, parcours sur les berges de l'Authion (sans dénivelé) puis sortie à hauteur de la levée de Belle-Poule vers l'île Marière, passage sous le tunnel et retour vers le village Décathlon.

Les relais sont libres mais le VTT doit être passé de mains en mains. Il est par exemple possible de partager pour chacun 5 km à vélo et 5 km en course.

***Niveau de difficulté**: Simple et sans difficulté apparente. Parcours susceptible d'être modifié en fonction des aléas météorologiques (avec conséquences possibles sur la hauteur de la Loire et de l'Authion).

Les coureurs peuvent concourir dans les catégories Scratch (général)/ Mixte, Dirigeant et Femmes.

Art. 3. Participation au « B2B RACE »

Tout participant au RUN & BIKE Color de la B2B RACE devra joindre :

- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied et du Run & Bike en compétition datant de moins d'1 an (à la date de l'épreuve) ou licence Triathlon.
Utiliser le modèle téléchargeable sur le site dans l'onglet « documents à télécharger » ou sur le formulaire d'inscription.

Les certificats médicaux pourront être transmis sous forme numérique, mais devront être disponibles sur place le jour de la course.

- Une attestation de l'employeur exigée pour la validation de l'inscription (*Utiliser le modèle téléchargeable sur le site dans l'onglet « documents à télécharger » ou sur le formulaire d'inscription*). Tout participant a pour obligation d'appartenir à l'entreprise qu'il représente. Toute fraude entraînera la disqualification immédiate de l'ensemble de l'équipe.

Aucune déclaration sur l'honneur ni dérogation ne sera acceptée par l'organisation.

Attention

La date limite d'inscription est fixée au **vendredi 31 juillet 2015**. Le nombre de places étant limité, tout dossier incomplet à cette date (paiement et pièces justificatives) ne sera pas pris en compte.

Art. 4. Matériel

Chaque équipe devra se munir :

- d'un VTT (en état), de 2 casques (port d'un casque coque rigide homologué CE avec jugulaire attachée dès la sortie du parc équipe obligatoire), du matériel de réparation nécessaire en cas de crevaison ou autre problème technique.



Port du casque obligatoire pour les 2 équipiers Run & Bike



- pour la course à pied : équipement propre à la discipline.

Tout participant devra porter le dossard fourni par l'organisation. Celui-ci sera épinglé à l'avant pour les 3 coureurs (laisser visible le numéro du début à la fin de l'épreuve sous peine de disqualification).

Art. 5. Sécurité

Pour la sécurité des participants, un médecin et la Croix-Rouge seront présents sur le circuit, ainsi que l'agent SSIAP (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes) présent sur le site du Village Décathlon.

Des signaleurs seront également présents sur l'ensemble du parcours.

Art. 6. Classement

La course donne lieu aux classements suivants :

- Classement Scratch (Général)/Mixte ;
- Classement équipe Femmes ;
- Classement équipe avec Dirigeant.

Art. 7. Récompense

Tout concurrent récompensé verra son pointage contrôlé le cas échéant.

Art. 8. Inscription

Montant

Le montant unique de l'inscription est fixé à **100 euros net/ équipe de 3 participants.**

Clôture

Toute inscription devra être enregistrée (dossier complet reçu) au plus tard le vendredi 31 juillet 2015.

Les inscriptions seront closes dès que l'organisation aura validé l'inscription de 333 équipes.

Attention : une limite de 8 équipes maximum par entreprise est fixée.

Validation des inscriptions

Chaque inscription sera individuellement validée après réception du paiement (possibilité de régler par paybox, chèque ou par virement) **et du dossier complet :**

- formulaire d'inscription dûment rempli ;
- attestation employeur ;
- certificat médical pour chacun des coureurs de l'équipe ;
- règlement de la course signé par les 3 coureurs de chaque équipe.

Aucune inscription ne pourra être initiée, validée, ni même réglée sur place le jour de la manifestation.

Modification des équipes

Les équipes ont la **possibilité de modifier le nom d'un ou de plusieurs coureurs, ce, jusqu'au mardi 8 septembre 2015, à midi** au plus tard. Aucune modification ne sera acceptée passé ce délai.

Il est bien entendu que cette modification ne pourra être prise en compte qu'à réception des pièces justificatives relatives au(x) nouveau(x) coureur(s) et ce, toujours **avant le mardi 8 septembre 2015, midi**.

Remise des dossards

La remise des dossards aura lieu le mardi 15 septembre 2015, de 17h à 18h15, au Village Décathlon des Ponts-de-Cé. **Un seul membre de l'équipe devra se présenter à l'accueil pour la remise des dossards.**

Briefing et course

Le briefing aura lieu à 18h30. **La présence de l'ensemble des coureurs est obligatoire.** La course sera lancée à 18h45. Le nombre d'équipes participantes ne pourra excéder 333.

Engagements

Chaque participant devra prendre le départ dans le meilleur esprit sportif. Il s'engage, en s'inscrivant à l'épreuve :

- à présenter une pièce d'identité en cas de classement,
- à prendre connaissance et à signer le présent règlement incluant la cession de droit à l'image,
- à respecter strictement l'itinéraire de l'épreuve,
- à respecter et maintenir en état de propreté toutes les parties du trajet de l'épreuve,
- à respecter les consignes de sécurité,
- à ne faire courir aucun risque aux autres participants.

Art. 9. Annulation

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve, ce, **à quelque moment que ce soit**, si eux-mêmes ou le responsable du service de sécurité estiment que l'épreuve ne peut pas se dérouler dans des conditions de sécurité suffisantes : circonstances de nature à présenter un danger pour les participants à l'épreuve, dégradation des conditions climatiques le jour de la manifestation, impossibilité de maintenir un encadrement adapté, etc.

Si l'entreprise prend l'initiative de désengager une ou plusieurs équipes, aucun remboursement ne pourra être envisagé sauf cas de force majeure.

Art. 10. Exclusion

La participation au B2B RACE implique l'acceptation pleine et totale du présent règlement. Les organisateurs se réservent le droit d'exclure de la course toute personne qui ne respectera pas le présent règlement ou les consignes de sécurité des épreuves.

Toute tentative de triche sera sanctionnée par l'élimination de l'ensemble de l'équipe.

Art. 11. Vol

Aucun recours ne peut être exercé contre l'organisateur pour les objets égarés ou dérobés sur le lieu de la manifestation.

Art. 12. Réclamations

Toute réclamation concernant le fonctionnement de la manifestation sera à adresser à Angers Loire Développement.

Art. 13. Cession de droit à l'image

Le participant autorise expressément les organisateurs à conserver, divulguer, publier, diffuser ou exploiter les prises de vue réalisées lors de l'événement. Ces prises de vue pourront être utilisées par les organisateurs dans leur intégralité ou par extrait, telles quelles ou modifiées pendant une durée de cinq années à compter de la date de la manifestation.

Art. 14. Assurance

Angers Loire Développement a souscrit un contrat d'assurance garantissant les conséquences de la responsabilité civile pouvant lui incomber en sa qualité d'organisateur d'événement. Ce contrat d'assurance ne couvrant que les dommages engageant la propre responsabilité de l'organisateur, les participants doivent être personnellement assurés pour les dommages qu'ils sont susceptibles de se causer à eux-mêmes ou d'occasionner à des tiers.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'évènements survenus à des coureurs qui n'auraient pas été régulièrement inscrits, ne se trouveraient pas porteurs d'un dossard ou auraient quitté le trajet de l'épreuve. Tout concurrent s'engage sous sa seule responsabilité. Les concurrents doivent être au bénéfice d'une assurance accidents.

Art. 15. Retrait pour raisons médicales

En tout temps, le médecin responsable se réserve le droit de retirer un concurrent d'une épreuve pour raisons médicales, sans avoir à en référer à quiconque (chef d'équipe, jury).

Angers Loire Développement

IMPORTANT

Merci de bien vouloir nous retourner les 6 pages du présent règlement de la course, accompagné de l'attestation ci-dessous dûment complétée et signée **avant le vendredi 31 juillet 2015** :

- soit en vous connectant sur votre Compte entreprise et en téléchargeant le document ;
- soit par courrier à :

Angers Loire Tourisme – Bureau des Congrès et Évènements
Organisation B2B RACE
7 place Kennedy – BP 15157
49 051 ANGERS CEDEX 02

02 41 23 50 56 – b2brace@meetinangers.com – www.b2brace@meetinangers.fr

**« Je déclare avoir pris connaissance du présent règlement
de la course B2B RACE 2015
et en accepter totalement les conditions. »**

Nom de l'entreprise _____

Nom et prénom du contact administratif _____

Nom de l'équipe _____

Nom du 1^{er} participant _____

Fait à _____ , le _____

Signature à faire précéder de la mention « lu et approuvé ».

Nom du 2nd participant _____

Fait à _____ , le _____

Signature à faire précéder de la mention « lu et approuvé ».

Nom du 3^{ème} participant _____

Fait à _____ , le _____

Signature à faire précéder de la mention « lu et approuvé ».